

## Session du 10 septembre 2021

### **Motion** relative

# A l'accompagnement des exploitations en production végétale en zone à faible potentiel de production

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 10 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

#### **Considérant :**

- Les arbitrages stratégiques sur le futur Plan Stratégique National, présentés par le Ministre de l'agriculture à l'issue du CSO du 13 juillet dernier, qui ne permettent pas de soutenir les productions végétales dans notre région.
- Les caractéristiques pédoclimatiques, géographiques et culturelles de notre territoire
- Les performances techniques et le faible niveau des rendements en grandes cultures des exploitations du Tarn
- La rentabilité économique des exploitations de grandes cultures, en constante dégradation, depuis 2012
- la tendance à l'agrandissement des exploitations et à la simplification des assolements, liée au faible potentiel de production

#### **La Chambre d'agriculture demande :**

- Que les secteurs de grande culture du Tarn soient reconnus au niveau national comme zone à faible potentiel agronomique et climatique pour les productions de grandes cultures
- Que les exploitations de grandes cultures bénéficient d'un accompagnement renforcé,
- Que pour la PAC 2023-2029, une Mesure Agro Environnementale spécifique soit mise en place pour accompagner les pratiques durables, la pérennité des systèmes d'exploitation et améliorer sur le long terme leur performance environnementale globale

**La motion** est votée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
  - Quorum : 18
  - Nombre de votants = 22
- dont :
- Nombre de voix pour : 20
  - Nombre de voix contre : 0
  - Nombre d'abstentions : 2

Vu pour approbation,

Fait à Albi,  
Le 10 septembre 2021

Le Président,



**Jean-Claude HUC**